



Nouvel An lunaire : voyager de manière responsable pour éviter de transporter le virus de la peste porcine africaine (PPA)

 La PPA affecte les porcs domestiques et sauvages. Elle ne représente pas un danger pour la santé humaine mais en impactant fortement les élevages, ses effets sont dévastateurs sur la sécurité alimentaire et l'économie des pays touchés.

 Malgré les efforts importants déployés pour contenir cette maladie, de nombreux cas continuent de se déclarer dans plusieurs pays de la région Asie-Pacifique.

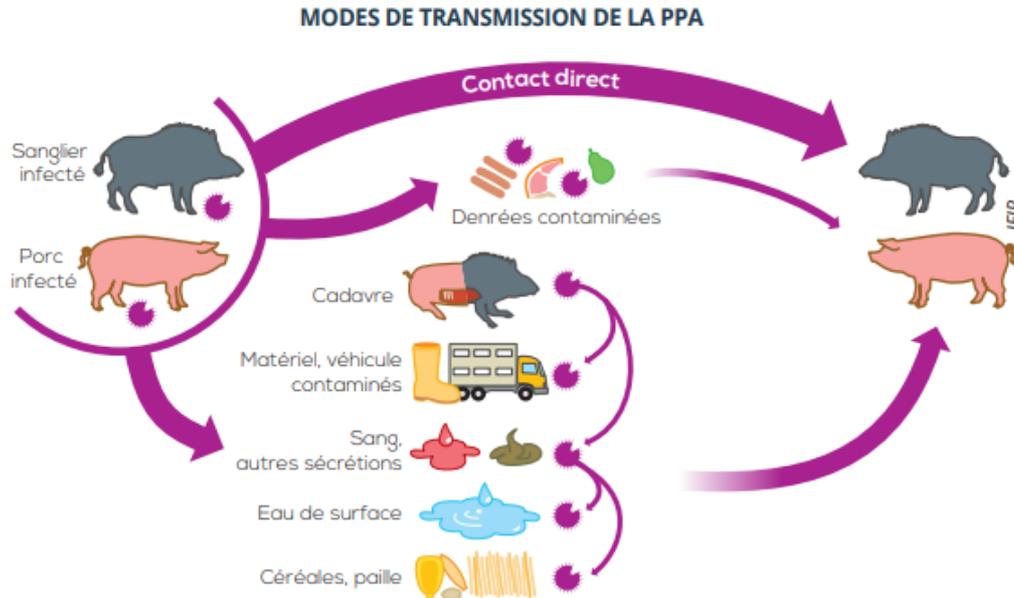
<https://www.fao.org/animal-health/situation-updates/asf-in-asia-pacific/en>

 Les mouvements de porcs infectés et de produits porcins issus de porcs infectés non cuits (aliments, déchets alimentaires...), sont les principales voies d'introduction du virus qui reste contaminant pendant plusieurs mois dans ces produits.

L'intensification des mouvements de personnes, d'animaux vivants et de produits d'origine animale, augmente le risque d'introduction de la PPA dans les pays indemnes. Les importations illégales ou incontrôlées de produits à base de viande de porc représentent une menace permanente, elles sont soit accidentelles par des touristes, des travailleurs migrants, des étudiants ou des chasseurs revenant de pays touchés, soit intentionnelles, par le biais de la contrebande de produits à base de viande, à usage personnel ou commercial.

 Ce risque est majoré lors des fêtes du Nouvel An lunaire qui ont lieu en janvier 2023.

https://www.youtube.com/watch?v=wHKbiS_v5kw



! RISQUE ACCRU DE PESTE PORCINE AFRICAINE

Il existe un risque accru d'incursion de la PPA en Nouvelle-Calédonie pendant la période du Nouvel An lunaire (janvier 2023).

Cela est dû :

- à l'intensification du nombre de voyageurs pendant cette saison, qui débute le 22 janvier 2023 ;
- à l'intensification des importations de produits à risques susceptibles de contenir de la viande infectée, en lien notamment avec une importante augmentation de la demande ;
- à la résistance du virus qui peut être transmis via du porc cru ou des produits contenant de la viande de porc infectée, mais également via les vêtements, les véhicules et autres équipements d'élevage contaminés ;

✓ ACTIONS MISES en OEUVRE

La prévention de la PPA est moins coûteuse que la gestion d'une épidémie.

Pour limiter le risque d'introduction en Nouvelle-Calédonie, plusieurs mesures ont donc été mises en oeuvre :

- 🔍🐕 renforcement des inspections aux frontières internationales, notamment les inspections des bagages des passagers, du fret et des colis postaux, avec l'utilisation de chiens de détecteurs pour améliorer le ciblage des bagages et colis à inspecter. ;
- 📣 sensibilisation du public et sanctions en cas de non-conformité : l'introduction de denrées alimentaires et autres produits à risque est réglementée en Nouvelle-Calédonie. Les passagers et touristes sont informés à leur arrivée de l'obligation de déclarer ce type de marchandise. Les contrevenants sont passibles d'un PV en plus de la saisie de la marchandise pour destruction

-  maintien d'un niveau élevé de sensibilisation aux risques de PPA et à sa gestion parmi les vétérinaires, les voyageurs internationaux et les autres parties prenantes
-  sensibilisation régulière des éleveurs quant à la menace accrue de PPA et la nécessité de renforcer les mesures de biosécurité dans leurs exploitations.
-  amélioration de la détection précoce avec mise en place des systèmes de veille sanitaire, de surveillance et d'alerte précoce

PROTÉGER MES COCHONS CONTRE LA PESTE PORCINE AFRICAINE



La Peste Porcine Africaine (PPA) est une maladie mortelle pour les porcs. Il n'existe **aucun traitement** ni **aucun vaccin** pour cette maladie.

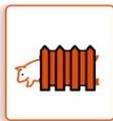
PARLEZ-EN À VOTRE VÉTÉRINAIRE !



Ne pas nourrir les cochons avec des **restes de table** !



Ou bien **faire bouillir** les restes pendant **30 minutes minimum**.



Isoler mes cochons : enclos fermés, barrières...
Pas de contact avec les cochons sauvages !



Une seule personne qui s'occupe des cochons
Pas de visiteur !



Vêtements et chaussures dédiés : à utiliser uniquement pour s'occuper des cochons.



Si possible, nettoyer et **désinfecter** l'enclos **avant introduction** d'un nouveau cochon.



Chasseurs : **Lavez-vous, changez-vous** avant de vous occuper de vos cochons !



La PPA tue les porcs

EN CAS DE DOUTE OU DE COCHON MALADE PRÉVENEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE !

Carte 1. Situation de la PPA en Asie en novembre 2022 (au cours des 10 dernières semaines)

